

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire. Pour une lecture complète du règlement graphique, se reporter également à l'inventaire des haies (partie 2 du règlement graphique).

INFORMATIONS

- PPRI Zone bleue

PPRI Zone rouge

Zone inondable

Contournement Nord de l'Ernée

Secteur de nuisances sonores

Aléa tassement sur dépôt minier ou travaux de recherche

Aléa glissement sur dépôts miniers

Aléa effondrement d'ouvrage ou travaux miniers

Aléa comblement de dépôt minier

Secteur d'information sur les Sols
- PRESCRIPTIONS
- Service de projet

Orientation d'aménagement et de programmation

Ensemble végétal à protéger

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé (EBC)

Marge de recul

Zone humide

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A et N à destination d'habitat

Secteur protégé au titre de l'article R.123-11 c) du code de l'urbanisme, en raison de la richesse du sol et du sous-sol dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de cette ressource naturelle sont autorisées

ZONAGE

Zone urbaine

Zone à urbaniser

Zone naturelle

Zone agricole

Ua : Tissue urbain ancien de la commune

Ua : Secteur urbain concerné par les dispositions du PRS de l'agglomération de Chailand

Ub : Zone urbaine périphérique moyennement dense de la commune

24U : Quartiers spécialisés pour l'accueil des équipements collectifs à vocation de loisirs, de sports ou de culture

Ue : Quartiers spécialisés pour l'accueil des activités économiques

1AUh : Zone à urbaniser à vocation habitat

1AUe : Zone à urbaniser à vocation activités économiques

1AU : Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs à vocation de loisirs, de sports ou de culture

24Ue : Zone naturelle à urbaniser après évolution du PLU à vocation activités économique

24U : Zone naturelle à urbaniser après évolution du PLU à vocation d'habitat

N : Zone naturelle

Np : Secteur naturel à protéger

Nf : Secteur naturel forestier

Nc : Secteur naturel de camping

Ni : Secteur permettant l'implantation d'équipements légers de loisirs avec ou sans hébergement

Nm : Secteur milieu d'habitat et d'activités agricoles et/ou artisanales

Nmto : Secteur naturel lié à l'activité du moto-cross

Ng : Secteur d'aire d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage

A : Zone à vocation agricole

Am : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) mixtes d'habitation et d'activités économiques (agricoles et/ou artisanales)

Ag : Secteur où aucune construction n'est autorisée

Ae : Secteur où sont autorisées les constructions liées à l'activité d'équithérapie

Al : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) permettant l'implantation d'équipements légers de loisirs avec ou sans hébergement

Aer : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) destiné à des activités touristiques et/ou événementielles

* voir définitions du lexique du règlement littéral

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux de la commune concernée et visibles sur le plan ci-contre.

N°	DESTINATION	COMMUNE	BENEFICIAIRE	SURFACE (M²)
30	ELARGISSEMENT RD 30 ENTRE LA CROIXVILLE ET LA BOURGNEUF LA FORET	LA CROIXVILLE	DEPARTEMENT	10 792
31	CREATION SALLE POLYVALENTE	LA CROIXVILLE	DEPARTEMENT	2 239

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

Andouillé

Chailand

Ernée

Juvigné

La Baconnière

La Bigottière

La Croixville

La Pellerine

Larchamp

Montenay

Saint-Denis-de-Gastines

Saint-Germain-le-Gaillarde

Saint-Hilaire-du-Maine

Saint-Pierre-des-Landes

Vautorte

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

Règlement graphique

Mise à jour par arrêté AA-2026-001 du 29/01/2026

Partie 1 : zonage, prescriptions et informations

Commune de La Croixville

Vu pour être annexé à l'arrêté AA-2026-001 du 29/01/2026 Le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, Gilles LIGOT

Elaboration

14/03/2024

Préparation

02/07/2024

Arrêt

29/01/2026

Approbation

24/03/2025

Revison attéguée 1, 2, 3, 4

19/03/2024

Modification n°1

19/03/2024

Mise à jour

29/01/2026